

AVIS DE MOTION

De la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc tenue le 7 mars 2022 à laquelle étaient présents et formait quorum sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse, les conseillers et conseillère : Pierre Boudreault, Michel Chiasson, Berthold Allard, Gaétan Gauthier, Rogatien Boulianne et Anny-Pier Routhier.

Nathalie Doucet, greffière-trésorière était aussi présente.

****** **AVIS DE MOTION** – RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE remplaçant le règlement S.Q. 04-07

Monsieur le conseiller Gaétan Gauthier donne AVIS DE MOTION qu'il soit présenté à la séance du 4 avril 2022 un règlement portant le numéro 242-2022 ayant pour objet de remplacer le règlement S.Q. 04-07 règlementant l'utilisation de l'eau potable.

COPIE CONFORME

Donnée à Sainte-Jeanne-d'Arc, ce 10 mars 2022.

Nathalie Doucet, directrice générale et greffière-trésorière

Je soussigné, résident à Dolbeau-Mistassini, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre _____ et _____

heure, le _____ième jour de _____.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce _____ième jour de _____deux-mille-vingt-deux.

Signé : Nathalie Doucet, greffière-trésorière